

Les Universités populaires

Aurore
La Coopération des Idées, société des Universités populaires, est fondée pour organiser et développer l'enseignement supérieur du peuple et l'éducation éthique sociale mutuelle en France.

Tel est l'article premier d'un projet de statuts que j'ai devant les yeux. Et, bien qu'il s'agisse ici d'enseignement supérieur, mes lecteurs me permettront d'en dire quelques mots.

Les heures de loisir sont pour l'ouvrier, l'employé et le paysan, s'ils n'ont pris le goût des saines et fortes lectures, les plus tristes et les plus dangereuses. Elles sont utilisées généralement par le cabaret; elles devraient être employées à développer physiquement, intellectuellement et moralement l'homme, c'est-à-dire à l'émanciper.

C'est dans ce but que seront édifiées les Universités populaires. Elles comprendront :

1. Une salle de cours et conférences pour l'enseignement supérieur;
2. Une salle de cours pour les différentes sociétés d'enseignement secondaire;
3. Un musée du soir avec cours professionnels;
4. Une salle de spectacle;
5. Une salle d'escrime et de gymnastique;
6. Une salle de bains-douches;
7. Un salon de conversation;
8. Une bibliothèque constamment ouverte;
9. Des laboratoires;
10. Un cabinet de consultations médicales, juridiques, économiques;
11. Une pharmacie;
12. Un restaurant tempérant;
13. Quelques chambres meublées à louer aux jeunes gens de toutes conditions;
14. Une école normale d'éducateurs populaires;
15. Offices de placement, mutualité, assurances, etc.

Voilà un programme très séduisant, mais peut-être actuellement irréalisable en tous ses points. Les hommes de cœur qui ont entrepris cette tâche se sont néanmoins mis résolument à l'ouvrage, ne voulant pas attendre *pouvoir tout ce qu'ils veulent pour faire tout ce qu'ils peuvent*. Et sans perdre de vue leur principal objectif, la construction d'une Université populaire modèle, d'un vrai palais du peuple, ils vont former immédiatement

des groupes d'enseignement populaire supérieur un peu partout; publier les meilleures conférences et les répandre, organiser des bibliothèques et des musées circulants.

Bravo! Et je ne puis mieux finir qu'en citant cette phrase de l'exposé des motifs: *En voulant faire des hommes soumis, on fait des récoltés; nous voulons faire des hommes libres.*

E. T.

Les adhésions à l'œuvre des Universités populaires sont reçues au siège social de la Coopération des Idées, 17, rue Paul-Bert.

Deux faits de bon augure

M. Thézard, sénateur de la Vienne, a déposé son rapport sur la modification apportée à l'article 1384, relatif à la responsabilité civile des instituteurs en cas d'accidents survenus à leurs élèves. Le rapporteur du Sénat conclut à l'adoption de la proposition de loi suivante, déjà votée par la Chambre :

Article unique. — La disposition suivante est ajoutée au dernier alinéa de l'article 1384 du Code civil :

« Toutefois la responsabilité civile de l'Etat est substituée à celle des membres de l'enseignement public. »

Le Sénat adoptera, cela est certain, cette proposition très sage. Il est inadmissible, en effet, d'assimiler les instituteurs de l'Etat à des patrons ayant une entreprise commerciale ou industrielle, rapportant le plus de bénéfices possible. Il est vrai que les membres de l'enseignement libre ne bénéficieront pas de cette mesure. Cela s'explique fort aisément : ces maîtres ont toute liberté pour choisir et leurs élèves et leurs subordonnés ; les maîtres de l'Etat, non.

Le ministre de l'instruction publique tient sa promesse de la dernière semaine. D'accord avec son collègue, M. Peytral, il vient de proposer l'ouverture d'un crédit de 1,200,000 francs. Cette somme, ajoutée au crédit actuel, permettra d'augmenter le nombre des pensions servies aux instituteurs âgés ou malades et dont les longs services ont bien mérité quelque repos.

Cette augmentation sera-t-elle suffisante ? Il faut attendre le rapport du ministre pour savoir combien elle permettra d'obtenir de mises à la retraite et dans quelle proportion elle favorisera l'avancement. Mais, d'ores et déjà, on peut prévoir qu'elle n'allégera pas sensiblement les classes inférieures, dont les effectifs sont trop nombreux.

L'école et la famille

Il y a peu de relations entre l'école et la famille, c'est un mal. Les maîtres connaissent à peine ou ne connaissent pas du tout les parents de leurs élèves ; les parents, ne comprenant pas le but poursuivi à l'école, sont désorientés et s'occupent peu des travaux de leurs enfants.

Aux Etats-Unis, l'école est ouverte, une fois par mois, aux père et mère des élèves. Cette habitude, très appréciée, a déjà donné d'excellents résultats. L'Angleterre s'est empressée de l'imiter, et depuis le mois de janvier, une classe de Londres est ouverte aux familles le mardi après-midi.

En Allemagne, l'école d'application du séminaire pédagogique d'Iéna, l'initiative privée des maîtres ailleurs ont organisé des *soirées de parents (Elternabende)*.

Chose particulière, c'est dans une salle de brasserie, devant des chopes mousseuses, que parents et maîtres se réunissent.

On discute sur les innovations scolaires : caisse d'épargne, enseignement antialcoolique, soins hygiéniques. Puis, l'on se sépare d'accord et résolu à travailler au même but, sans tirer à hue et à dia.

Brasserie et bière à part, ne pourrait-on, en France, essayer quelque chose d'analogue ? Aux instituteurs de répondre.

Les Universités populaires

La Coopération des Idées, société des Universités populaires, est fondée pour organiser et développer l'enseignement supérieur du peuple et l'éducation éthique sociale mutuelle en France.

Tel est l'article premier d'un projet de statuts que j'ai devant les yeux. Et, bien qu'il s'agisse ici d'enseignement supérieur, mes lecteurs me permettront d'en dire quelques mots.

Les heures de loisir sont pour l'ouvrier, l'employé et le paysan, s'ils n'ont pris le goût des saines et fortes lectures, les plus tristes et les plus dangereuses. Elles sont utilisées généralement par le cabaret ; elles devraient être employées à développer physiquement, intellectuellement et moralement l'homme, c'est-à-dire à l'émanciper.

C'est dans ce but que seront édifiées les Universités populaires. Elles comprendront :

1. Une salle de cours et conférences pour l'enseignement supérieur ;
2. Une salle de cours pour les différentes sociétés d'enseignement secondaire ;
3. Un musée du soir avec cours professionnels ;
4. Une salle de spectacle ;
5. Une salle d'escrime et de gymnastique ;
6. Une salle de bains-douches ;
7. Un salon de conversation ;
8. Une bibliothèque constamment ouverte ;
9. Des laboratoires ;
10. Un cabinet de consultations médicales, juridiques, économiques ;
11. Une pharmacie ;
12. Un restaurant tempérant ;
13. Quelques chambres meublées à louer aux jeunes gens de toutes conditions ;
14. Une école normale d'éducateurs populaires ;
15. Offices de placement, mutualité, assurances, etc.

Voilà un programme très séduisant, mais peut-être actuellement irréalisable en tous ses points. Les hommes de cœur qui ont entrepris cette tâche se sont néanmoins mis résolument à l'ouvrage, ne voulant pas attendre *pouvoir tout ce qu'ils veulent pour faire tout ce qu'ils peuvent*. Et sans perdre de vue leur principal objectif, la construction d'une Université populaire modèle, d'un vrai palais du peuple, ils vont former immédiatement

des groupes d'enseignement populaire supérieur un peu partout ; publier les meilleures conférences et les répandre, organiser des bibliothèques et des musées circulants.

Bravo ! Et je ne puis mieux finir qu'en citant cette phrase de l'exposé des motifs : *En voulant faire des hommes soumis, on fait des révoltés ; nous voulons faire des hommes libres.*

E. T.

Les adhésions à l'œuvre des Universités populaires sont reçues au siège social de la Coopération des Idées, 17, rue Paul-Bert.